

<https://www.pressegauche.org/Reconstitutionniste-en-Abitibi-Temiscamingue-Emilise-Lessard-Therrien>



# **Reconstitutionniste en Abitibi-Témiscamingue - Émilise Lessard-Therrien interpelle la ministre Guilbault**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : samedi 19 septembre 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**DUHAMEL-OUEST, QC, le 19 sept. 2020 - La députée solidaire de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Émilise Lessard-Therrien, demande à la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, d'intervenir pour que la Sûreté du Québec forme un reconstitutionniste en scène d'accident de niveau 4 en Abitibi-Témiscamingue. Selon Mme Lessard-Therrien, la région est privée de cette expertise depuis trop longtemps.**

« Ça fait un an et demi que la SQ est censée former un reconstitutionniste, quatre ans que ses enquêteurs sont privés de cette expertise cruciale pour faire enquête. Je n'accepte pas que la Sûreté du Québec brise sa promesse pour faire des économies de bouts de chandelle. Mme Guilbault, ce n'est pas parce que nous vivons dans une région éloignée que nous n'avons pas le droit aux mêmes réponses que les autres Québécoises et Québécois quand un accident fait des victimes ! » affirme la députée.

Mme Lessard-Therrien a fait plusieurs démarches pour obtenir la formation d'un reconstitutionniste en Abitibi-Témiscamingue, promise par la SQ depuis février 2019 suite à une longue fermeture de la route 117. Les policiers attendaient un reconstitutionniste venu de l'Outaouais, à plusieurs centaines de kilomètres, pour faire l'analyse de la scène de l'accident.

« Après avoir reconnu la nécessité de former un reconstitutionniste pour l'Abitibi-Témiscamingue, la SQ essaie de nous faire croire que le travail peut se faire à distance ou qu'elle enverra quelqu'un d'ailleurs. Sur le terrain, on a un autre son de cloche : la SQ multiplie les refus même quand nos policiers font la demande. Si la ministre Guilbault tolère cet état de fait, combien d'enquêtes finiront en queue de poisson, sans accusation criminelle, parce que la police n'a pas les éléments de preuve dont elle a besoin ? » conclut Émilise Lessard-Therrien.